

**Monsieur le Ministre de la Transition  
écologique et solidaire  
Hôtel de Roquelaure  
246 Boulevard Saint Germain  
75007 PARIS**

Crest, le 16/05/2018

**Lettre recommandée avec AR**

**Objet : LOUP / Falsification des constats d'attaque**

Monsieur le Ministre,

Notre collectif CAP Loup regroupe 39 associations de protection de la nature et des animaux, totalisant 200 000 adhérents directs autour d'un objet commun : le loup.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le contenu de la plaquette ci-jointe éditée et mise en ligne par le syndicat « La Coordination Rurale » suite à la parution du Plan loup 2018-2023.

Cette plaquette, loin de n'être qu'un tract militant ou informatif, invite les éleveurs à intervenir de façon artificielle et malhonnête sur les cadavres de leurs animaux avant le passage de l'agent chargé d'établir le constat sur la base duquel la DDT conclura ou non à la prédation par un loup, et donc à l'indemnisation ou non du dommage.

L'objectif clairement affiché est de « fermer la porte à l'habituelle réponse « Ce n'est pas un loup » », afin d'obtenir l'indemnisation du dommage.

**[www.cap-loup.fr](http://www.cap-loup.fr) / Les 39 associations de CAP Loup :**

**Fondatrices :** Animal Cross, ASPAS, Ferus, LPO PACA, Mille traces, SFEPM, WWF. **Membres :** AJAS, ALEPE, Altaïr Nature, ANG, Asbl Wolf Eyes, ASPA Vosges, AVES France, CESB, COGard, EEA, EV International, FNE Allier, Fondation Brigitte Bardot, GLS, GMA, GREEN, IFAW, Kermit, LAEO France, Loup.org, LPO Auvergne, LPO Champagne-Ardenne, Oiseaux Nature, One Voice, Peuple Loup, Pôle Grands Prédateurs, RAC, Sauvegarde Faune Sauvage, SPA Lyon Sud-Est, Sur les traces du loup, Tendua, Véthique.

En voici l'extrait :

*« J'ai subi une attaque : que faire ?*

*Des animaux domestiques sont tués. Vous avez un doute ? Agissez dès maintenant :*

*1 -Ne touchez à rien, faites des photos et/ou des vidéos ;*

***2- À l'aide d'un scalpel ou d'une lame de rasoir, au niveau du cou, coupez soigneusement la peau sur 15-20 cm pour faire apparaître clairement la morsure en veillant à ne pas compromettre la constatation officielle ;***

***3- Présentez un stylo à bille dans un des trous laissés par les crocs, puis l'enfoncer jusqu'au fond (environ 2 phalanges), refaites des photos et/ou des vidéos ;***

*4- Contactez votre DDT. Lors de la constatation, soyez accompagné d'un collègue au minimum.*

*Avec cette procédure, vous venez de fermer la porte à l'habituelle réponse « Ce n'est pas un loup ». »*

**Inciter les éleveurs à de tels actes est inadmissible et inconscient.**

En premier lieu parce que c'est bien une attaque de loup, c'est là l'intégrité des agents responsables du constat qui est remise en cause, alors que de surcroît, ils ne sont chargés que de constater la nature des blessures, et non de conclure à la prédation par un loup.

En second lieu, parce que si une trace de crocs est présente elle sera relevée et analysée par les agents, une telle procédure n'est alors absolument pas nécessaire, sauf si, et c'est sans doute là l'objectif, la blessure n'est pas assez profonde pour être attribuable à un loup. Élargir et approfondir la taille des trous laissés par les crocs est alors une falsification destinée à percevoir indûment une indemnisation financière, et à gonfler les dommages attribuables au loup.

En dernier lieu parce qu'il est probable que ces agents, constatant que la scène est « polluée », refusent d'établir un constat, provoquant sans nul doute la colère de l'éleveur, et encore plus de défiance vis à vis des agents de l'État.

**Par conséquent, tant dans l'intérêt des loups que des éleveurs, nous vous demandons instamment :**

- D'appeler les agents constatateurs à l'intransigeance, et au refus d'établir un constat s'ils devaient relever qu'une telle procédure a été mise en oeuvre sur des animaux soumis à leur expertise ;
- D'intervenir auprès de la Coordination Rurale pour que cette plaquette ne soit pas diffusée et soit retirée de son site internet ;
- Devant la manifeste malhonnêteté d'une partie du monde de l'élevage, de ne pas mettre en oeuvre l'Action 3.2 du Plan loup visant à développer le déploiement de la procédure déclarative des constats de dommages, sur la base du volontariat des éleveurs.

La posture anti-loup de la Coordination Rurale, qui par ailleurs, dans un communiqué du 11 mai 2018 « *apporte tout son soutien au chasseur haut-savoyard ayant tué {illégalement} en octobre dernier un loup sur la commune de Féternes (74) lors d'une sortie de chasse.* » va à l'encontre des objectifs du plan 2018-2023, tant pour les loups que pour les activités d'élevage.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, au nom des 39 associations réunies dans CAP Loup, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

#### **Les associations de CAP Loup**

##### **Contacts :**

Madline Reynaud - ASPAS - Tél. 06 79 44 61 17  
Pierre Rigaux - SFEPM - Tél. 06 84 49 58 10  
Jean-François Darmstaedter - FERUS - Tél. 06 30 20 59 64

##### **Courrier :**

veille@cap-loup.fr  
CAP Loup – C/o ASPAS – BP 505 – 26401 CREST Cedex

#### **Pièces jointes :**

- Plaquette « L'élevage face à la prédation », Coordination Rurale
- Communiqué de presse « *Loup : la CR soutient le chasseur ayant tué un animal en Haute-Savoie* », Coordination Rurale, 11 mai 2018.

-

#### **Copie à :**

- M. Stéphane BOUILLON, préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Coordinateur du Plan national loup - Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes - 106 rue Pierre-Corneille - 69419 Lyon Cedex 03
- M. Thierry VATIN : [thierry.vatin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thierry.vatin@developpement-durable.gouv.fr)
- M. Matthieu PAPOUIN : [matthieu.papouin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:matthieu.papouin@developpement-durable.gouv.fr)
- Mme Mireille CELDRAN : [mireille.celdran@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mireille.celdran@developpement-durable.gouv.fr)
- Mme Françoise NOARS : [francoise.noars@developpement-durable.gouv.fr](mailto:francoise.noars@developpement-durable.gouv.fr)
- M. Mathieu METRAL : [mathieu.metral@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mathieu.metral@developpement-durable.gouv.fr)
- M. Dominique GENTIER : [dominique.gentier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dominique.gentier@developpement-durable.gouv.fr)

## J'ai subi une attaque : que faire ?

Des animaux domestiques sont tués.  
Vous avez un doute ? Agissez dès maintenant :

- 1 ▶ Ne touchez à rien, faites des photos et/ou des vidéos ;
- 2 ▶ À l'aide d'un scalpel ou d'une lame de rasoir, au niveau du cou, coupez soigneusement la peau sur 15-20 cm pour faire apparaître clairement la morsure en veillant à ne pas compromettre la constatation officielle ;
- 3 ▶ Présentez un stylo à bille dans un des trous laissés par les crocs, puis l'enfoncer jusqu'au fond (environ 2 phalanges), refaites des photos et/ou des vidéos ;
- 4 ▶ Contactez votre DDT. Lors de la constatation, soyez accompagné d'un collègue au minimum.

**Avec cette procédure, vous venez de fermer la porte à l'habituelle réponse « Ce n'est pas un loup ».**

## Quelle réaction face à l'arrivée du loup ?

Nous pouvons le déplorer mais c'est ainsi : les premières informations viennent des pro-loups. Il ne faut pas hésiter à assister à leurs réunions pour que la population civile n'ait pas qu'une vision idyllique du prédateur.

## Qu'exiger de l'administration ?

**Du préfet :** mise en place du comité départemental loup, reconnaissance du lieu de l'attaque en cercle 1 et signature d'un arrêté départemental de tir de défense et d'un tir de prélèvement.

**De la DDT(M) :** création d'un comité de recours des cas litigieux, accompagnement des éleveurs en mesure de protection en cercle 1 et présence de la brigade loup.

**De la MSA :** mise en place d'une cellule d'aide aux victimes et prise en charge psychologique.  
Rapprochez-vous de la section Prédation de la CR.

## Nos combats



- ▶ Obtenir une évaluation précise du coût du loup ;
- ▶ Un protocole fiable de dénombrement afin de traduire la réalité du terrain, avec l'aide des éleveurs ;
- ▶ L'abattage systématique des loups suite à une attaque sur des animaux domestiques ;
- ▶ Une réelle expertise des méthodes de protection proposées aux éleveurs (efficacité, prise en compte de l'ensemble des coûts, y compris du temps de mise en place et d'utilisation) ;
- ▶ L'augmentation du nombre de prélèvements tant que des attaques sur des animaux domestiques existent ;
- ▶ Des prélèvements sur les juvéniles et sur les animaux en dispersion ;
- ▶ Une approche similaire en France à celle qui existe en Espagne par la modification de la Convention de Berne et la modification de la Directive Habitats ;
- ▶ Le confinement des loups dans des zones sans activité humaine.

## Coordination Rurale - Section prédation -

1 impasse Marc Chagall - 32 000 AUCH

**Animateur :** Benoît Denis  
Tél : 05 53 23 46 35 - Mobile : 06 78 02 06 91  
E-mail : benoit.denis@coordinationrurale.fr

**CR**  
Agriculteurs Responsables

## L'élevage face à la prédation



01/2018 - © Forolia.com - impression BCR 32200 GIMONT - Ne pas jeter sur la voie publique

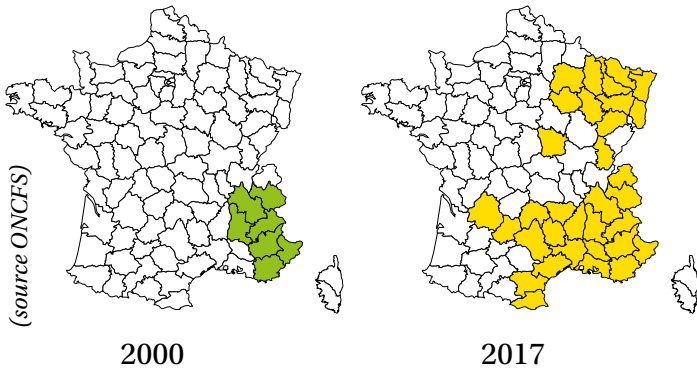
## Tous Unis

*pour reconquérir le terrain  
perdu en 25 ans*

# La colonisation



## Présence du loup régulière et occasionnelle



### Le Plan 2018-2023 :

La CR dénonce la volonté d'augmenter constamment la présence du loup. En 2000, il en fallait 100, en 2017, 500. Jusqu'où souhaitent-ils aller ? Le plafond initial de la campagne de tir de 40 loups pour 2018 est porté à 10 % de la population estimée au printemps. Un juste recensement est donc indispensable. La protection des troupeaux conditionnera l'octroi des indemnités dans les zones de présence constatée depuis plusieurs années.

**Il est inadmissible que ce soit toujours aux éleveurs de s'adapter !**

# Paroles d'éleveurs



**Marie Cécile Thomas**  
polyculture élevage dans la Drôme  
représentante de la CR au groupe national Loup



« Nous, les éleveurs, avons du mal à faire entendre notre voix car ce groupe a été étendu à de nombreuses associations pro-loups qui sont aujourd'hui en sur-représentation.

Indemnités, mesures de protection, suivi... Il est effrayant d'imaginer combien ce prédateur peut coûter aux contribuables. Le loup fait aujourd'hui peser de gros risques sur le pastoralisme de montagne, mais demain, il pourrait être présent partout, concerner d'autres types d'élevage et surtout, se trouver dans des zones d'habitation plus denses.

Jusqu'à présent, le plan loup n'a conduit qu'à imposer toujours plus de protection sans réelle efficacité. Les clôtures et les chiens de protection rendent en outre de plus en plus difficile le partage du milieu naturel. Certains ont déjà pris la mesure de cette menace et nous ne sommes plus seuls : maires, députés, sénateurs, chasseurs... Nous devons nous unir pour redonner sa place au pastoralisme. »

**LA LIBERTÉ DU LOUP DOIT S'ARRÊTER  
LÀ OÙ COMMENCE CELLE DES ÉLEVEURS  
ET DE LEURS ANIMAUX**



**Joseph Jouffrey**, éleveur ovin dans les Hautes-Alpes où le loup est présent depuis 1992

### UNE ATTAQUE NOUS TOUCHE DANS NOTRE CHAIR


« Le loup est un sujet sensible car les mensonges vont bon train. Il y a les discours, et il y a la réalité, dure, violente et éprouvante pour les éleveurs qui la vivent au quotidien. Nous sommes face à un loup hybride qui se reproduit bien plus vite. De plus, le loup ne tue pas que pour manger : c'est un sportif de haut niveau qui attaque pour s'entraîner, aiguiser sa technique et former les jeunes.

Face à cela, et j'ai pu l'observer depuis 25 ans, nous, les éleveurs, passons par 3 phases. D'abord la **colère** : nous nous jetons corps et âme dans le refus de sa présence. Puis nous le voyons s'installer et nous entrons dans une phase de **résignation** dans laquelle nous nous sentons impuissants même en mettant en place des mesures de protection inutiles et chronophages. Et enfin, nous entrons en **résistance**. Et à la CR, nous sommes dans cette phase ! »

Retrouvez l'ensemble de notre projet sur le site Internet :  
[www.coordinationrurale.fr](http://www.coordinationrurale.fr)

# Loup : la CR soutient le chasseur ayant tué un animal en Haute-Savoie

---

 [coordinatiorurale.fr/loup-coordination-rurale-soutient-chasseur-ayant-animal-haute-savoie/](http://coordinatiorurale.fr/loup-coordination-rurale-soutient-chasseur-ayant-animal-haute-savoie/)

May 11, 2018

La Coordination Rurale apporte tout son soutien au chasseur haut-savoyard ayant tué en octobre dernier un loup sur la commune de Féternes (74) lors d'une sortie de chasse.

« *Il ne faut pas oublier que cet homme voit sa vie bouleversée à cause d'une espèce qui se porte parfaitement bien en Europe* » déclare Joseph Jouffrey, représentant CR. Pour l'accompagner dans la procédure judiciaire qu'il s'apprête à affronter, la Coordination Rurale compte participer activement au groupe de soutien qui est en train de se constituer.

Pour ce geste de panique et de défense, le chasseur encourt jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

**La Coordination Rurale s'interroge : est-il normal que l'abattage d'un loup soit sanctionné par une amende d'un montant trois fois supérieur à ce que risque une personne ayant commis un homicide involontaire ?**

Comme en témoigne, sur cette problématique, l'union entre les professionnels et les élus ruraux, la Coordination Rurale espère que ce chasseur recevra l'appui de l'ensemble de la ruralité.

## Inscription à la newsletter nationale

---

Adresse e-mail \* :

Veuillez ressaisir votre Adresse e-mail \* :

Prénom :

Nom :

Code postal \* :

Ville :

Mobile :

Vous êtes agriculteur ? Quel est votre domaine d'exploitation ? :

Viticulture

Grandes Cultures

Productions Spécialisées

Lait

Viande

Fruits et Légumes

---

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

---